

## **1. Politique de la gestion de la production institutionnelle**

### **2. Énoncé de principe**

L'ensemble des documents menant à la diplomation, les ressources institutionnelles des programmes d'études et des services de l'UQAM, ainsi que les collections patrimoniales du Service de l'audiovisuel, par exemple recevront une description bibliographique, une indexation et un traitement matériel, afin d'assurer la conservation, la diffusion et le rayonnement de ce patrimoine unique et de permettre aux usagers le meilleur repérage possible.

### **3. Responsable de la politique**

Le Service de l'acquisition et du traitement documentaire du Service des bibliothèques de l'UQAM est responsable de l'application de cette politique et de sa mise à jour.

### **4. Champs d'application**

La présente politique s'adresse aux bibliothèques et aux services de l'UQAM, excluant les secteurs du signalement et du traitement bibliographique expert qui font l'objet d'une politique distincte. Elle s'applique à tous les documents issus du patrimoine institutionnel. Elle exclut par conséquent, les ouvrages commerciaux qui comportent un ISBN (*International Standard Book Number*, soit le Numéro international normalisé du livre) ainsi que les ressources inédites qui ne proviennent pas de la production ou du patrimoine de l'UQAM.

La politique englobe également les projets spéciaux qui nécessitent un traitement particulier (numérisation, reliure ou toute autre préparation matérielle) qui émanent d'une demande d'une bibliothèque d'un service de l'UQAM.

Ces projets sont validés et traités dans le cadre de la politique du Guichet de projets.

### **5. Définitions**

*Production institutionnelle* : la documentation à valeur patrimoniale produite par l'Université du Québec à Montréal, soit : les mémoires, les mémoires-crédation, les thèses et les essais doctoraux menant à la diplomation, les rapports de recherche, d'activité ou de stage rédigés à l'UQAM, ainsi que les collections patrimoniales du Service de l'audiovisuel, par exemple définissent la production dite institutionnelle qui fera l'objet d'une description bibliographique normalisée et d'une indexation avec un vocabulaire contrôlé dans le dépôt institutionnel Archipel et le catalogue de l'UQAM.

*RDA (Resource Description & Access)* : système de description bibliographique adopté par l'ensemble de la communauté internationale

*LCSH (Library of Congress Subject Headings)* : répertoire de sujets en langue anglaise permettant de décrire le contenu intellectuel d'un document

*Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval (RVM)* : équivalent francophone du LCSH géré par l'Université Laval

## **6. Principe général et principes spécifiques**

La politique privilégie la centralisation de la gestion de la production institutionnelle ainsi que la valorisation du contenu intellectuel produit par l'UQAM. La mise en valeur des collections institutionnelles constitue un point central du patrimoine de l'Université. La conservation et la diffusion des collections institutionnelles impliquent les axes d'intervention suivants :

### *Traitement documentaire*

Les documents recevront une description bibliographique selon les normes RDA et une indexation par sujet à l'aide du *Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval*. Ce traitement s'arrime à la *Politique du traitement documentaire au Service des bibliothèques de l'UQAM*.

### *Traitement matériel*

Le traitement matériel de la documentation permet la numérisation ou la localisation des documents sur les rayons de la bibliothèque. Il favorise également l'exploitation des ressources imprimées tout en limitant leur détérioration.

### *Dépôt institutionnel Archipel*

Le dépôt institutionnel *Archipel* assure l'intégrité des documents, leur conservation et leur diffusion, à l'aide de métadonnées qui facilitent l'accès à la documentation institutionnelle numérisée et déposée dans *Archipel*.

### *Guide de présentation des mémoires et des thèses*

Le *Guide de présentation des mémoires et des thèses* décrit le processus de réalisation d'un mémoire ou d'une thèse et permet aux étudiants en cours de rédaction de consulter et d'intégrer les règles de présentation des documents menant à la diplomation, généralement recommandées par l'ensemble des facultés de l'UQAM.

## **7. Entrée en vigueur**

Le 22 septembre 2016